

Février 2017

# CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE L'ISERE

*Guide pratique  
Relatif aux actions collectives de prévention*

*A destination des membres de la Conférence des  
financeurs et des porteurs potentiels d'actions  
collectives de prévention*



CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION  
DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES DE L'ISERE

Avec le soutien financier de la



## Sommaire

<b>Introduction</b> .....	3
<b>Partie 1. Eléments communs</b> .....	4
1.1 Modalités pratiques.....	4
1.2 Communication des actions.....	4
1.3 Indicateurs de suivi des actions.....	5
1.4 Délais et programmation annuelle.....	5
1.5 Enveloppe budgétaire.....	5
<b>Partie 2. Sécurité routière</b> .....	6
<b>Partie 3. Cadre de vie et habitat</b> .....	7
<b>Partie 4. Santé globale et bien vieillir</b> .....	8
Repérage de la fragilité.....	8
Nutrition.....	8
Prévention du risque de chute.....	9
Promotion de l'activité physique.....	10
Prévention du risque suicidaire.....	10
<b>Partie 5. Lien social</b> .....	11
<b>Annexes</b> .....	12
Fiche projet.....	12
Questionnaire de satisfaction.....	13
Tableau de suivi des actions collectives.....	15

### Objectif de ce guide

- ↳ Faciliter la mise en place des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre du programme annuel de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

### Contexte

Divers acteurs mènent déjà des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie en direction des personnes âgées.

La Conférence des financeurs doit permettre la mise en œuvre d'actions sur les territoires non couverts ou sur des champs non financés par ailleurs (des actions nouvelles non existantes, des actions existantes sur des territoires non couverts ou encore des actions existantes adressées à d'autres publics). Elle n'a pas vocation à se substituer aux autres leviers financiers déjà existants (Conférences territoriales de solidarité, programmations propres à chaque partenaire...).

Les actions pouvant être financées dans le cadre de la Conférence des financeurs doivent s'adresser aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Etant précisé, que les membres de la Conférence devront s'attacher à répartir les financements sur des actions (*cf article D 233-10 décret 26/02/2016 relatif à la Conférence des financeurs*) :

- ciblant des personnes en GIR 5 à 6 (40% des financements)
- ciblant des personnes en GIR 1 à 4 (60% des financements)

A contrario, certains types d'actions ne sont pas éligibles au concours de la Conférence des financeurs. Il s'agit :

- Des actions à destination des proches aidants
- Des actions à destination des professionnels y compris ceux des SAAD et des SPASAD. Sont exclus tous types d'actions (dont, la formation et la sensibilisation) envers les professionnels.

En 2017, au regard du programme coordonné voté par les membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Isère, les actions collectives portant sur les thèmes suivants peuvent être financées :

- Sécurité routière
- Habitat et cadre de vie
- Santé et bien vieillir, dont :
  - Le repérage de la fragilité
  - La nutrition
  - La prévention du risque de chute
  - La prévention du risque suicidaire
  - La promotion de l'activité physique
  - La mémoire et la stimulation cognitive
- Lien social

### 1.1 Modalités pratiques

Pour toute demande de financement d'une action de prévention par la Conférence des financeurs, le porteur de l'action doit fournir les documents suivants :

- Une **fiche projet** présentant l'action (*voir annexe n°1 du guide pratique*) accompagnée d'un **devis détaillé**, en amont de la mise en œuvre de l'action
- Une **facture détaillée** par le porteur de l'action, une fois l'action réalisée accompagnée de (s) **justificatif (s) de réalisation** de l'action

Important : la fiche projet ainsi que le devis doivent impérativement préciser chaque poste de dépense dont :

- Animation
- Organisation
- Communication
- Matériel
- ...

L'ensemble de ces documents sont à transmettre à Marine Torregrosa (marine.torregrosa@isere.fr) et Agnès Finet (agnes.finet@isere.fr).

### 1.2 Communication des actions

La communication des actions de prévention est assurée par les porteurs des actions.

Les supports ainsi que les voies de communication (mailing, affichage flyers, journal local, panneaux communaux, relai par les professionnels...) devront être précisés dans la fiche projet (*voir annexe n°1 du guide pratique*)

Dès lors qu'il est intégré dans le coût global de l'action, le volet communication peut être pris en charge par la Conférence des financeurs. Dans cette hypothèse, le volet communication devra être obligatoirement précisé dans le budget prévisionnel détaillé et distingué des autres postes de dépenses (*voir annexe n°1 du guide pratique*)

Aussi, le porteur d'action s'engage à valoriser son partenariat avec la Conférence des financeurs sur tous supports de communication utilisés à la promotion de l'action de prévention. Les supports de communication comporteront le logotype suivant :



### 1.3 Indicateurs de suivi des actions

Le rapport annuel d'activité à destination de la CNSA nécessite la remontée de certaines données propres à la Conférence des financeurs via les concours financiers de la CNSA. Ces données sont à la fois quantitatives et qualitatives (*cf article R 233-18 du décret du 26/02/2016 relatif à la Conférence des financeurs*), il s'agit de :

- La thématique de prévention traitée
- Le nombre de bénéficiaires de l'action
- Le sexe des bénéficiaires
- L'âge des bénéficiaires (60-69 ans ; 70-79 ans ; 80 ans et plus)
- Le GIR des bénéficiaires (1-4 ; 5-6 ; Non Giré)

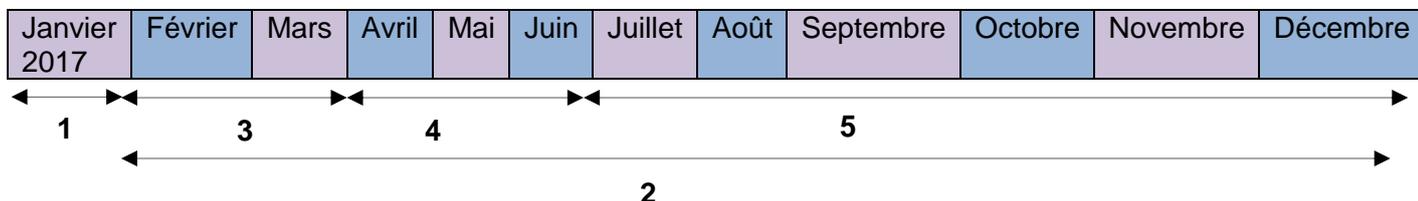
Pour chaque action financée par la Conférence des financeurs, il appartient au porteur de l'action de récolter ces données par le biais du questionnaire de satisfaction fourni en *annexe n°2 du guide pratique*.

Important : la remontée des indicateurs de suivi des actions de prévention au titre de l'année 2017 devra impérativement être transmise au Département **au plus tard le 31 mars 2018** par le biais de l'outil transmis en *annexe n°3 du guide pratique*.

### 1.5 Délais et programmation annuelle

Il n'y a pas de délai limite concernant l'envoi de la fiche projet. Toutefois, les actions de prévention au titre de l'année 2017 devront impérativement être réalisées **au plus tard le 31 décembre 2017**.

A titre informatif, le calendrier du programme coordonné 2017 est présenté ci-dessous :



1 Vote et publication (aucun délai réglementaire) du programme coordonné de prévention 2017

2 Mise en œuvre du programme coordonné de prévention 2017 (date butoir : **31/12/2017**)

3 Retour du suivi des actions (n-1) de l'année 2017 au Département (date butoir : **31/03/2018**)

4 Elaboration et transmission à la CNSA du rapport d'activité (n-1) concernant l'année 2017 (date butoir : **30/06/2018**)

5 Elaboration du programme coordonné de l'année 2018 (6 mois au moins avant le terme du programme précédent)

### 1.6. Enveloppe budgétaire dédiée à la mise en œuvre des actions collectives de prévention (axe 6°)

Pour l'axe 6°, le montant alloué par le programme coordonné au titre de l'année 2017 de la Conférence des financeurs de l'Isère est de 508 000 €

### 2.1 Contexte

La sécurité routière est un volet fondamental de la prévention du vieillissement. En effet, il intègre les dimensions liées à la mobilité ainsi qu'au maintien du lien social.

La sécurité routière à destination du public âgé comprend aussi une dimension médicale (ouïe, vue) pouvant aider les personnes âgées à prendre conscience de la perte de certaines de leurs capacités d'autonomie.

L'enjeu des actions de sécurité routière est d'autant plus important dans les zones rurales du département, où la majorité des services sont difficilement accessibles en l'absence de moyen de locomotion.

### 2.2 Objectifs généraux

- Prévenir les risques liés à la conduite et aux déplacements
- Sensibiliser le public sénior à l'évolution des conditions de circulation
- Apporter des conseils adaptés
- Evaluer les capacités de déplacements
- Lutter contre l'isolement
- Favoriser le lien social et la mobilité

### 2.3 Exemples d'actions de prévention sur ce thème



#### **Modules pratiques et théoriques** d'une demi-journée

Portant sur diverses thématiques telles que la sérénité au volant et la gestion du stress. Ils peuvent aussi comprendre une révision du code de la route et de la signalisation ainsi que des tests vue et ouïe et un parcours routier accompagné par un moniteur d'auto-école.



#### **Séances d'accompagnement et de suivi** suites aux modules théoriques ou pratiques

Animées par un psychologue, elles portent sur la sérénité au volant et plus généralement sur la gestion du stress.

Elles visent à favoriser la prise de conscience des risques de la conduite et aider les personnes âgées à maintenir leurs capacités dans la durée.

### 3.1 Contexte

Le cadre de vie et l'habitat s'insèrent pleinement dans la prévention de la perte d'autonomie et plus précisément, dans l'amélioration des conditions de maintien à domicile des personnes âgées. Ainsi, il existe un fort enjeu en matière de sensibilisation et d'information du public âgé, mais aussi d'accès aux aides et de soutien à l'adaptation du logement.

### 3.2 Objectifs généraux

- Anticiper l'adaptation au logement pour prévenir la perte d'autonomie
- Informer le public âgé sur les aides et les financements possibles
- Instaurer un échange convivial sur la thématique de l'aménagement et des risques liés à l'habitat

### 3.3 Exemples d'actions de prévention sur ce thème



#### **Diffusion du film « Habiter sa vie au fil de l'âge »**

Suivie d'un **débat** à l'issue de la projection animé par des intervenants spécialisés et de propositions d'accès à un diagnostic.



#### **Ateliers habitat**

Comprenant trois séances : présentation des équipements d'adaptation au logement et des risques liés au logement suivie d'une orientation des personnes en fonction de leurs souhaits.



#### **Forum habitat**

Composé de la reconstitution de pièces, d'ateliers nutrition, activité physique, de mini conférences ainsi que de pièces de théâtre.

## Partie 4. Santé globale et bien vieillir

La thématique de la santé globale et du « bien vieillir » est très large et comprend ainsi diverses sous thématiques. L'objectif d'ensemble étant de favoriser le bien-être physique, mental et social des personnes âgées.

### Le repérage de la fragilité

#### a. Contexte

La notion de fragilité touche particulièrement les personnes âgées de 65 ans et plus. La prévention de la fragilité est un sous thème multi dimensionnel, et permet ainsi de prévenir plus largement les événements dits indésirables tels que les chutes, l'isolement, la dépression et la dénutrition.

#### b. Objectifs généraux

- Informer sur les dimensions du bien vieillir
- Favoriser la prise en compte de sa santé et de ses risques par les personnes âgées
- Améliorer le repérage des personnes en situation de fragilité

#### c. Exemples d'actions de prévention sur ce thème

 **Ateliers, conférence, forum** sur les différentes dimensions du bien vieillir afin de sensibiliser le public

### La nutrition

#### a. Contexte

La nutrition et plus généralement l'alimentation jouent un rôle déterminant sur l'état de santé.

#### b. Objectifs généraux

- Promouvoir une alimentation favorable à la santé des personnes âgées
- Prévenir la dénutrition
- Sensibiliser à l'importance d'une hygiène bucco-dentaire de qualité

#### c. Exemples d'actions de prévention sur ce thème

 **Conférence** et/ou **ateliers** sur les thématiques de l'alimentation, la dénutrition et l'hygiène bucco-dentaire

### a. Contexte

En 2004, le nombre de chutes des personnes âgées de plus de 65 ans est estimé à plus de 2 millions par an en France. Le phénomène de chute n'est pas dû à une cause unique. Dès lors divers facteurs, à la fois individuels, comportementaux et environnementaux, doivent être pris en compte.

La prévention du risque de chute vise, de façon corrélative, à lutter contre la sédentarité des personnes âgées et ainsi de maintenir le lien social du patient âgé.

Cette thématique est également liée à l'habitat (aménagement du logement), à la nutrition (et au risque de dénutrition), à l'activité physique adaptée et au dépistage de certaines pathologies.

### b. Objectifs généraux

- Prévenir le risque de chute
- Prévention des récurrences de chutes chez les primo chuteurs

### c. Exemples d'actions de prévention sur ce thème

 **Parcours de soins individualisé** pour les primo chuteurs : bilan individuel, diagnostic individuel, orientation

 **Conférences** sur les dimensions du bien vieillir suivies d'**ateliers** de prévention des chutes ou d'activité physique adaptée

## La promotion de l'activité physique

### a. Contexte

La promotion de l'activité physique peut entrer dans le champ de la prévention du risque de chute. Mais la pratique d'une activité physique, peut aussi, pour le patient âgé être le moyen de maintenir des relations sociales et de se divertir, participant ainsi à favoriser le lien social.

### b. Objectifs généraux

- Maintenir les capacités physiques/d'autonomie des personnes âgées
- Favoriser la mobilité des personnes âgées
- Promouvoir la pratique de l'activité physique chez le public âgé
- Améliorer les déterminants de la santé du public âgé

### c. Exemples d'actions de prévention sur ce thème



#### **Marches collectives** sur le modèle du programme D-marche

Elles sont composées d'une conférence par un médecin et des intervenants spécialisés, de la remise d'un podomètre, de la pratique d'activités physiques et enfin, d'un forum pour établir un bilan.



**Séances collectives d'activité physique adaptée**, associée à des ateliers ou conférence sur les dimensions du bien vieillir

Par un animateur spécialisé en activité physique adaptée

## La prévention du risque suicidaire

### a. Contexte

La dépression est une cause importante de la perte d'autonomie chez le patient âgé. En effet, elle est l'un des problèmes de santé les plus courants chez les personnes âgées de plus de 65 ans, touchant 15% de ces dernières.

La dépression peut alors constituer un facteur de risque suicidaire chez la personne âgée.

### b. Objectifs généraux

- Prévenir le risque suicidaire chez le public âgé
- Sensibiliser les professionnels sur le risque suicidaire chez le public âgé

### c. Exemples d'actions de prévention sur ce thème



#### **Conférence** suivie d'un **cycle d'ateliers** sur le risque suicidaire

### 5.1 Contexte

L'isolement est un facteur de risque important de la détérioration de l'état de santé du public âgé : il augmente la dépression et le risque suicidaire. La préservation du lien social des personnes âgées répond ainsi à un objectif plus large de maintien de la santé du public âgé.

### 5.2 Objectifs généraux

- Accompagner et soutenir les personnes en situation de veuvage
- Accompagner l'arrivée des nouveaux résidents âgés
- Développer l'information à destination des résidents âgés arrivant dans la commune
- Favoriser le lien social
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées

### 5.3 Exemples d'actions de prévention sur ce thème

-  **Groupes de parole** au moment du veuvage  
Comprenant des ateliers bien être destinés aux personnes en situation de veuvage
-  **Dispositifs d'accueil de néo résidents âgés**  
Destinés à présenter de la commune, des activités, du tissu associatif et des interlocuteurs clefs
-  **Dispositifs** en direction de **publics immigrés vieillissants**, isolés et vulnérables
-  **Ateliers « remémorance »** collectif  
Comprenant des exercices autour de la mémoire et de la stimulation cognitive
-  **Soirées cinéma**
-  **Balades accompagnées**
-  **Accompagnement et une initiation aux nouvelles technologies**, aux méthodes de communication à distance et aux démarches en ligne
-  **Projection** du film « Vieillir en goûtant sa vie » suivie d'un **débat**
-  Actions à **visée culturelle**

1. Thématique de l'action

.....

2. Intitulé de l'action

.....

3. Objectifs de l'action

.....

.....

4. Public visé par l'action

.....

.....

5. Description détaillée de l'action - **Préciser s'il existe une instance de coordination et de suivi pour cette action telle qu'un comité de pilotage, un comité technique...**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Partenaires associés à l'action

.....

.....

7. Date ou période de réalisation de l'action

.....

.....

.....

8. Communication prévue autour de l'action

.....

.....

9. Coût prévisionnel détaillé de l'action - **Joindre un devis**

Coût global de l'action : .....

Comprenant les postes de dépense suivants :

- .....

- .....

- .....



## Questionnaire de satisfaction

***Vous avez participé à une action collective de prévention. Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire suivant.***

**Intitulé de l'action :** .....

**Date et lieu de l'action :** .....

**Vous êtes :**  un homme  une femme

**Votre âge :**  60 à 69 ans  70 à 79 ans  80 ans et plus

**Votre GIR :**  1 à 4  5 à 6  Non GIRé (e)  Ne sait pas

**Votre situation :**

préretraité(e)  retraité(e)  en activité professionnelle  
 sans activité professionnelle  en invalidité

**Votre dernière activité professionnelle :**

ouvrier  employé  profession intermédiaire  cadre  
 artisan, commerçant  professions libérales  agriculteur

**Votre caisse de retraite (de base) :**

Carsat (Cnav/assurance vieillesse)  MSA  RSI  CNRACL (FPT,FPH)  
 Caisse de retraite de l'Etat (FPE)  CARMi/Filieris (mines)  CNIEG (gaz-élec)  
 Autre régime, précisez : .....

**Votre caisse de retraite complémentaire :**

Agirc-arrco  
 Autre : .....

**Etes-vous adhérent d'une mutuelle :**  Oui  Non

*Si oui, laquelle ?* .....

Merci de tourner la page

**De manière globale, cette action vous a-t-elle parue :**

- Très satisfaisante     Satisfaisante     Peu satisfaisante     Pas du tout satisfaisante

**Cette action a-t-elle été conforme à vos attentes :**  Oui                       Non

Si non, pourquoi ? .....

**Cette action va-t-elle vous aider à changer vos comportements et habitudes ?**

- Oui             Non             Ne sait pas

**Avez-vous des remarques ou suggestions à formuler ?**

.....  
.....

**Souhaitez-vous une suite à cette action ?**     Oui                       Non

*Si oui, sur laquelle ?*.....

*Si oui, sous quelles formes ?*

- Conférence             Conférence-débat     Atelier             Groupe de parole  
 Groupe d'information et d'échange     Journée de repérage     Théâtre forum  
 Autre : .....

**Etes-vous intéressé(e) par d'autres sujets ?**     Oui                       Non

*Si oui, le (s) quel (s) ?*.....

**Comment avez-vous eu connaissance de cette action ?**

- Presse, affiches, flyers  
 Internet  
 Par un professionnel de santé (médecin, pharmacien, kinésithérapeute, infirmier...)  
 Par un professionnel médico-social (assistante sociale, évaluateur des besoins d'aide à domicile)  
 Par votre caisse de retraite complémentaire  
 Par votre caisse de retraite  
 La mairie ou le CCAS  
 La direction de l'autonomie ou le service autonomie de la Maison du territoire  
 Le « bouche à oreille » (entourage amical, familial, voisinage...)  
 Autre : .....

**Merci de votre participation**

### Annexe n° 3. Tableau de suivi des actions collectives

Thématique de prévention de l'action * :							
Nombre de bénéficiaires de l'action :							
Sexe des bénéficiaires		Age des bénéficiaires			GIR des bénéficiaires		
Homme	Femme	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 ans et plus	GIR 1 à 4	GIR 5 à 6	Non GIRé**

\* Elle correspond aux thématiques des actions collectives de prévention mentionnées à la page 3 du guide pratique

\*\* Selon les informations données par la CNSA, lorsque le bénéficiaire ne connaît pas son GIR, sa réponse doit être comptabilisée dans la rubrique « non GIRé »